



Christel ROUZAUD

Formatrice et psychopraticienne certifiée en maïeusthésie

Contrat de Formation

(Conclut en application de l'article L.6353-3 du code du travail)

Maïeusthésie Niveau 2 Communication Thérapeutique et Assertivité

Stagiaire Etudiant

Du au

Entre les soussignés:

Formatrice Christel ROUZAUD

Et

Nom

Prénom

Adresse

Téléphone

Email

Pour être valide, ce contrat doit être accompagné du bon d'inscription complété, ainsi que du règlement intérieur signé..

Article 1er: Intitulé du stage

En exécution du présent contrat, la formatrice s'engage à organiser l'action de formation intitulée: **Niveau 2 Communication Thérapeutique et Assertivité**

Article 2: Nature et caractéristique de l'action de formation

Type de formation: L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L6353-1 du code du travail.

Objectif: accéder aux objectifs ci- dessous

- Acquérir et/ ou perfectionner des capacités à apporter une aide psychologique
- Perfectionner l'approche d'écoute, d'assertivité, ou de communication thérapeutique
- Accomplir des situations réelles d'accompagnement
- Réalisation d'un premier niveau de compétence
- Réaliser un début d'écoute de Soi indispensable à l'accompagnement d'autrui

Certificat: À l'issue de la formation le stagiaire recevra un certificat.

Programme: Le programme figure en annexe de ce contrat.

Article 3: Niveau de connaissance préalable nécessaire

Avoir suivi le 1er niveau de la formation "Communication thérapeutique et assertivité"

Article 4: Organisation de l'action de formation

Dates: 5 journées en 1 module Du au

Horaires: 9h15- 17h30 35,00 heures

Lieu: Bordeaux

Nombre de participants possible: 12 maximum

Moyens pédagogiques: exposé théorique, travail pratique, mises en situation, analyse des résultats

Les mises en situation constituent aussi un moyen de préciser le niveau d'acquisition grâce à la formation.

Références de la formatrice: formatrice et psychopraticienne certifiée en maïeusthésie (depuis 2019), Conseillère en Economie Sociale et Familiale (depuis 2011)

Article 5: Délais de rétractation

Le stagiaire dispose de 10 jours pour se rétracter à compter de la date de la signature de ce contrat. Il doit alors en informer la formatrice par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. D'autre part, **un contrat non retourné signé par le stagiaire dans les 7 jours suivant sa réception désengage la formatrice qui peut alors utiliser la place disponible pour un autre participant .** (retour signé dans les 7 jours maximum- l'acompte n'est envoyé que 10 jours plus tard)

Article 6: Prix et paiement

Pour les 5 jours 650,00€ net et exonéré de TVA/ 850€ si prise en charge par CPF ou Pôle Emploi.

Modalités de règlement:

- Versement de 150€ d'arrhes 10 jours après la date où le stagiaire signe ce contrat.
- Règlement du solde le 1er jour de la formation sur facture

Article 7: Annulation, interruption du stage

Si annulation de la formation du fait de la formatrice (par exemple pour cause de nombre de stagiaire insuffisant), les sommes versées seront intégralement restituées.

Si abandon par stagiaire sans motif de force majeure dûment reconnu, la formation est due entièrement.

Si abandon de la formation par le stagiaire pour motif de force majeure dûment reconnu, seules les journées effectuées restent dues.

En cas de différend, si aucun arrangement à l'amiable est trouvé le tribunal de Bordeaux sera le seul compétent pour régler le litige

Stagiaire

Date et signature avec "lu et approuvé"

Fait en double exemplaire à Bordeaux

Formatrice
Christel Rouzaud